Contrat Réussite Étudiante

Les informations essentielles

Le Contrat de Réussite Étudiante (CRE) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté licence du 30 juillet 2018 dont les dispositions prévoient que « chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ».

Après votre inscription pédagogique, accédez à l'application :
https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/cpr/

Objectifs du Contrat de Réussite Étudiante

Il a pour objectif côté étudiant de définir les aménagements d'études ou adaptations de parcours visant à favoriser leurs conditions d'études et de réussite.

Pour le directeur des études et les services d'appui à la formation, le CRE doit permettre une prise en compte plus précoce et un meilleur suivi des étudiants.

Contenu du contrat

Il comprend les choix pédagogiques de l'étudiant, ses engagements personnels et ceux de l'université pour la réalisation du contrat et si besoin, les modalités d'aménagements d'études ou d'adaptation du parcours de formation.

Public visé

Le CRE concerne tous les étudiants de licence. Les étudiants de L1, L2 et L3 doivent souscrire un Contrat de Réussite Étudiante mais seuls les étudiants de L1 bénéficient de l'accompagnement d'un directeur des études.

Mise en œuvre

Le CRE fait l'objet d'une application web dédiée, accessible depuis l'ordinateur, la tablette ou le mobile.

Si vous avez besoin d'assistance, rendez-vous à l'espace numérique.